

Réf: Dossier N° 464748

Avis de constitution

« SOCIETE DE TRANSFORMATION DE MANGUES DE SINEMATIALI »
en abrégé « SOTRAMASI »

SINEMATIALI, NAHOUKAH? RESIDENTIEL, Lot 121, Ilot 17

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 12/11/2024 reçus par Me OUATTARA MAMADOU, Notaire , enregistrés , le 28/11/2024, il a été constitué une SA avec conseil d'administration

SOCIETE « SOCIETE DE TRANSFORMATION DE MANGUES DE SINEMATIALI » en abrégé « SOTRAMASI »

La société a pour objet en République de Côte D'ivoire et à l'étranger :

- **Création et exploitation d'une usine de transformation de mangues ;**
- **Achat et vente de mangues ;**
- **Commercialisation de produits dérivés de mangues ;**
- **Assistance financière et logistique aux cultivateurs de mangues ;**
- **Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets similaires ou**

200,000,000 F CFA divisé en (20000.0) Actions Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 20000 intégralement souscrites et entièrement libérées par les actionnaires.

SINEMATIALI, NAHOUKAH? RESIDENTIEL, Lot 121, Ilot 17

M DAGNOGO SIAKA (PDG)

M SYLLA YAYA (ADMINISTRATEURS)

n°CI-KGO-01-2024-B14-00002 du 03/02/2026 au Tribunal du Commerce

99 ans

n°0000/GTCA/RC/2026 du 03/02/2026

